

Avis aux médias

Sous embargo : Le mardi 1^{er} mars à midi HE

L'humaniste Jean Vanier exhorte les parlementaires canadiens à protéger la vie des Canadiens et des Canadiennes vulnérables dans leurs discussions sur une loi portant sur le droit à mourir.

Dans une lettre publiée aujourd'hui, le fondateur de L'Arche et Compagnon de l'Ordre du Canada, Jean Vanier, demande à tous les parlementaires de protéger la vie des Canadiens et des Canadiennes vulnérables et de renforcer les soins en fin de vie et palliatifs partout au Canada.

Qualifiant ces services de « droits collectifs », Jean Vanier appelle le Parlement à s'assurer que l'accès à l'aide médicale à mourir soit accompagné d'une augmentation du soutien offert aux Canadiens et aux Canadiennes en fin de vie.

« Rien n'est plus fondamental à une société que son attitude envers la vie et la mort, ont écrit Jean Vanier et la responsable nationale de L'Arche Canada, Hollee Card. Alors que le Canada s'apprête à mettre fin à la prohibition de l'aide médicale à mourir dans certains cas exceptionnels, il entre dans une toute nouvelle sphère médicale et éthique. »

« Nous croyons qu'il s'agit d'une occasion de réaffirmer l'importance de la vie même si nous permettons à ceux qui éprouvent de terribles souffrances de choisir la mort. Nous devons nous assurer de mettre en place les meilleures mesures de protection qui soient tout en redoublant notre engagement à prendre soin les uns des autres dans les moments les plus difficiles de nos vies. »

Le texte complet de cette lettre se trouve dans l'édition en ligne du Globe ainsi qu'en version française et anglaise au <http://bit.ly/1QoM7qd>

Cette lettre a été publiée à l'occasion du lancement de la nouvelle Norme sur la protection des personnes vulnérables, une série de mesures de protection fondées sur des données factuelles qui visent à protéger la vie des Canadiens et des Canadiennes. Ces mesures de protection aident à garantir que les Canadiens et les Canadiennes qui demandent l'aide

médicale à mourir à leur médecin peuvent le faire sans mettre en péril la vie des personnes vulnérables qui sont à risque d'être abusées ou contraintes.

Des organisations communautaires et de santé de partout au pays appuient la Norme et exhortent tous les députés à s'assurer que ces mesures de protection sont intégrées à toutes les lois fédérales encadrant l'aide médicale à mourir.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Norme, veuillez communiquer avec :

Tara Brinston, coordonnatrice nationale, secrétariat des personnes vulnérables

tbrinston@vps-npv.ca | 1-866-994-7053 | vps-npv.ca